

# Rapport d'activité

2008



Cour des comptes  
Grand-Duché de Luxembourg







# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>7</b>
<b>1. LE COLLEGE DE LA COUR DES COMPTES</b> .....	<b>7</b>
<b>2. FINALISATION DES CONTROLES ENTAMES EN 2007</b> .....	<b>9</b>
2.1 CONTROLES RECURRENTS.....	9
2.2 CONTROLES SELECTIONNES.....	10
<b>3. EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2008</b> .....	<b>11</b>
<b>3.1 CONTROLES EXECUTES EN RAISON D'UNE OBLIGATION LEGALE</b> .....	<b>11</b>
3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2007 .....	11
3.1.2 Contrôles récurrents.....	11
3.1.3 Contrôles sélectionnés .....	12
3.1.4 Contrôles relevant de la mission de l'ancienne Chambre des comptes .....	12
<b>3.2 RAPPORTS ET AVIS SOLLICITES PAR LA CHAMBRE DES DEPUTES</b> .....	<b>13</b>
3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009 .....	13
<b>3.3 ACTIVITES INTERNATIONALES</b> .....	<b>13</b>
3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo- luxembourgeoise (C.A.B.L.) .....	13
3.3.2 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) .....	13
<b>4. RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DES DEPUTES</b> .....	<b>15</b>
4.1 COMMISSION DU CONTROLE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE .....	15
4.2 COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET.....	15
4.3 DOTATION FINANCIERE DE LA COUR DES COMPTES .....	15
<b>5. RELATIONS INTERNATIONALES</b> .....	<b>17</b>
5.1 COUR DES COMPTES EUROPEENNE .....	17
5.2 REUNIONS AU NIVEAU DES AGENTS DE LIAISON DES ISC DE L'UE .....	17
5.3 COMITE DE CONTACT DES PRESIDENTS DES ISC DE L'UE .....	17
5.4 EUROSAI .....	17
5.5 AISCCUF .....	17
5.6 VISITES DE DELEGATIONS ETRANGERES .....	18
5.7 DIVERS .....	18
<b>6. ADMINISTRATION DE LA COUR DES COMPTES</b> .....	<b>19</b>
<b>6.1 PERSONNEL</b> .....	<b>19</b>
6.1.1 Evolution du personnel en 2008 .....	19
6.1.2 Formation des agents de la Cour .....	20
<b>6.2 BUDGET DE LA COUR DES COMPTES</b> .....	<b>20</b>











## Introduction

La Cour des comptes, institution supérieure de contrôle de la légalité, de la régularité et de l'économicité des finances publiques du Grand-Duché de Luxembourg, est organisée et exerce ses attributions conformément aux dispositions de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

### 1. Le collège de la Cour des comptes

Suivant l'article 9 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour qui est composée de cinq membres décide de façon collégiale. A cette fin, la Cour se réunit régulièrement en séance. En 2008, le collège de la Cour des comptes a consacré 25 séances à l'exercice des attributions lui dévolues en vertu des dispositions de la loi mentionnée ci-dessus.

Ont figuré notamment à l'ordre du jour des séances du collège :

- le suivi de l'exécution des contrôles mis en œuvre au cours de l'exercice 2007 ou abordés en 2008,
- l'examen des conclusions de contrôle présentées par les membres-rapporteurs,
- la délibération et l'arrêt des constatations et recommandations à retenir dans les rapports et avis,
- les questions d'orientation générale de l'institution (coordination au niveau des secteurs de compétence, référentiel de procédure et méthode de travail),
- les décisions en relation avec la gestion du personnel et l'administration de la Cour des comptes.

Dans sa séance du 10 décembre 2008, la Cour a délibéré et adopté son programme de travail pour l'exercice 2009.



## 2. Finalisation des contrôles entamés en 2007

Les contrôles visés sous rubrique concernent :

- une partie des contrôles récurrents,
- différents contrôles sélectionnés.

### 2.1 Contrôles récurrents

Conformément aux dispositions des lois organiques portant création de différents organismes publics, la Cour des comptes procède annuellement au contrôle de leur gestion financière et à l'examen de leurs comptes des exercices clos.

Au courant de l'année 2008, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'année 2006 des organismes suivants :

- Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- Université du Luxembourg ;
- Fonds culturel national ;
- Centre virtuel de la connaissance de l'Europe ;
- Communauté des transports ;
- Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques ;
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ;
- Centre de musiques amplifiées ;
- Office national du remembrement.

Au courant de l'année 2008, la Cour a arrêté les constatations et recommandations qui ont eu trait aux contrôles opérés au niveau des données financières de l'année 2005 et 2006 des organismes suivants :

- Centre national sportif et culturel ;

- Fonds pour la rénovation de quatre îlots du quartier de la Vieille Ville de Luxembourg ;
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat ;
- Centre de Prévention des Toxicomanies ;
- Fonds de solidarité viticole.

## 2.2 Contrôles sélectionnés

De sa propre initiative, la Cour peut se saisir de tout contrôle de gestion financière des deniers publics qui est susceptible de rentrer dans le champ de contrôle déterminé par la loi. Aussi a-t-elle le pouvoir de présenter à tout moment suite à un contrôle ses constatations sur des domaines spécifiques de gestion financière sous forme de rapports spéciaux. Ces rapports accompagnés des observations du contrôlé sont présentés à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes de la Chambre des Députés en vue de leur examen par celle-ci.

En 2008, le contrôle sélectionné suivant, dont la phase de préparation et, en partie, la phase de réalisation se situait en 2007, a abouti à un rapport spécial :

- le rapport spécial sur les établissements publics soumis à un contrôle annuel – année 2006 a été adopté par la Cour en sa séance du 3 décembre 2008.

### 3. Exécution du programme de travail pour l'année 2008

En 2008, les tâches de contrôle que la Cour a adoptées le 18 décembre 2007 dans son programme de travail pour l'exercice 2008, ont été exécutées comme indiqué ci-après :

#### 3.1 Contrôles exécutés en raison d'une obligation légale

##### 3.1.1 Rapport général sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2007

Les constatations et recommandations de la Cour des comptes sur le compte général de l'Etat de l'exercice 2007, établi en conformité avec les dispositions de l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, furent arrêtées par la Cour en sa séance du 9 octobre 2008. A la suite des observations dans le cadre de la procédure contradictoire, la Cour a adopté son rapport final en date du 16 novembre 2008. Le document a été transmis au président de la Chambre des Députés et présenté en date du 16 février 2009 à la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes.

##### 3.1.2 Contrôles récurrents

En exécution du programme de travail pour 2008, les contrôles récurrents suivants ont été arrêtés par la Cour :

- Service de renseignement.

En ce qui est des autres contrôles récurrents, ces contrôles ont été engagés, mais n'ont pas été conclus définitivement. C'est le cas des organismes et services suivants :

- Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall ;
- Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- Centre virtuel de la connaissance de l'Europe.

Le programme de travail de la Cour pour l'année 2008 avait prévu que certains contrôles de la gestion des exercices 2006 et 2007 seraient effectués dans le cadre du programme de travail de l'année 2008. C'est le cas de l'organisme suivant :

- 100,7 - de soziokulturelle Radio.

### 3.1.3 Contrôles sélectionnés

Le rapport spécial sur les asbl para-administratives prévu au programme de travail de l'année 2008 a été adopté par la Cour en sa séance du 19 novembre 2008. Un courrier a été adressé au président de la Chambre des Députés en vue de fixer une réunion de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes pour la présentation du rapport.

### 3.1.4 Contrôles relevant de la mission de l'ancienne Chambre des comptes

A l'instar des attributions dévolues à la Chambre des comptes, la Cour a poursuivi les contrôles en matière de traitements, d'indemnités et de salaires des agents de l'Etat au-delà de la clôture de l'exercice budgétaire 2000.

## 3.2 Rapports et avis sollicités par la Chambre des Députés

### 3.2.1 Avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009

Le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009 a été transmis à la Cour des comptes pour avis par dépêche de M. le Président de la Chambre des Députés en date du 13 octobre 2008.

La Cour des comptes a émis son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009 en conformité avec l'article 6 de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes.

Cet avis fut arrêté par la Cour en sa séance du 10 novembre 2008 et transmis à la Chambre des Députés pour être discuté le 13 novembre 2008 à la Commission des Finances et du Budget lors de l'analyse du projet de loi budgétaire par cette même commission.

## 3.3 Activités internationales

### 3.3.1 Comité financier de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise (C.A.B.L.)

Un conseiller de la Cour a participé le 10 juillet 2008 en tant que membre du Comité de contrôle financier au contrôle annuel des comptes de la Commission administrative mixte belgo-luxembourgeoise.

### 3.3.2 Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN)

Le 6 mai 2008, un membre de la Cour a assisté à Bruxelles au colloque annuel consacré à l'examen et à l'adoption du rapport d'activité pour 2007 du Collège international des commissaires aux comptes de l'OTAN.





## 4. Relations avec la Chambre des Députés

### 4.1 Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Au cours de l'année 2008, des membres de la Cour ont pris part à 13 réunions de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, à une réunion jointe de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et à une réunion de la Commission des Finances et du Budget. Ces réunions ont eu pour objet, entre autres :

- le rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2006 ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics soumis à un contrôle annuel – année 2004 ;
- le rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics soumis à un contrôle annuel – année 2005 ;
- le rapport spécial sur le bâtiment Tour B situé au plateau Kirchberg ;
- le rapport spécial sur le Musée de la Forteresse.

### 4.2 Commission des Finances et du Budget

Au cours de l'année 2008, la Cour a présenté aux membres de la Commission des Finances et du Budget son avis sur le projet de loi 5900 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

### 4.3 Dotation financière de la Cour des comptes

En vue de faire arrêter au budget des recettes et des dépenses de l'Etat la dotation au profit de la Cour des comptes, l'état prévisionnel pour l'exercice 2009 établi par cette dernière a été transmis le 30 mai 2008 à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

En date du 30 mai 2008, la Cour des comptes a envoyé à la Chambre des Députés ses comptes concernant l'année 2007 aux fins de vérification budgétaire et d'apurement des comptes parallèlement à ceux de la Chambre des Députés.



## 5. Relations internationales

### 5.1 Cour des comptes européenne

Le 18 avril 2008, la Cour des comptes a assisté à une réunion de travail sur la DAS auprès de la Cour des comptes européenne.

Le 18 décembre 2008, la Cour des comptes a assisté à la présentation du rapport général de la Cour des comptes européenne.

### 5.2 Réunions au niveau des agents de liaison des ISC de l'UE

Les 14, 15 et 16 mai 2008, la Cour a participé à la réunion des agents de liaison qui a eu lieu à Bratislava.

Les 8 et 9 octobre 2008, la Cour a participé à la réunion des agents de liaison des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) des pays membres de l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

### 5.3 Comité de contact des Présidents des ISC de l'UE

La Cour a participé du 1 au 2 décembre 2008 à la réunion du Comité de contact des Présidents des ISC de l'Union européenne qui s'est tenue à Luxembourg.

La Cour a assisté du 3 au 5 septembre 2008 au « Meeting of VAT working group (Euroesai) » à Malte.

### 5.4 EUROSAT

Du 2 au 5 juin 2008, la Cour a participé au congrès EUROSAT à Cracovie.

### 5.5 AISCCUF

Le 28 janvier 2008, la Cour a participé à la V<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'AISCCUF à Marrakech pour devenir membre de l'association.

## 5.6 Visites de délégations étrangères

Le 26 juin 2008, la Cour a eu la visite d'une délégation de la commission de l'exécution budgétaire de l'Assemblée nationale de la République de Bulgarie.

Les 22 et 23 juillet 2008, la Cour a reçu une délégation de la Chambre des comptes de la Cour suprême du Cameroun.

## 5.7 Divers

Le 15 février 2008, la Cour a reçu en visite l'ambassadeur d'Hongrie.

## 6. Administration de la Cour des comptes

### 6.1 Personnel

#### 6.1.1 Evolution du personnel en 2008

##### **Situation du personnel au 1.1.2008**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 9 agents
- Carrière moyenne : 12 agents dont 2 à tâche partielle et 1 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 3 agents
- Employés : 10 agents dont 3 à tâche partielle

##### **Situation du personnel au 1.1.2009**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la situation du personnel de la Cour des comptes se présentait comme suit :

- Carrière supérieure : 9 agents
- Carrière moyenne : 12 agents dont 2 à tâche partielle et 1 en congé sans solde
- Carrière inférieure : 3 agents
- Employés : 10 agents dont 3 à tâche partielle

Au cours de l'année 2008, la Cour des comptes avait organisé un examen de promotion dans la carrière moyenne du rédacteur.

## 6.1.2 Formation des agents de la Cour

### 6.1.2.1 Formation continue

Un auditeur a participé du 7 au 8 juillet 2008 à Maastricht auprès de l'Institut européen d'Administration publique au séminaire « Public Private Partnership - Practitioners' Workshop EIPA ».

Tout au long de l'année 2008, des agents ont participé à des cours de formation spécifiques offerts par l'Institut national d'administration publique (INAP).

### 6.1.2.2 Séminaire de formation

Un auditeur a participé le 12 septembre 2008 au « Contact Committee Seminar on EU Member State Declarations/Statements » à Copenhague.

## 6.2 Budget de la Cour des comptes

En vertu de la loi du 21 décembre 2007 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat, une dotation budgétaire est mise à la disposition de la Cour des comptes en vue du paiement des dépenses lui incombant. Le budget de la Cour pour l'exercice 2008 proposé par le président de la Cour a été approuvé par le collège de la Cour à l'unanimité des voix dans sa séance du 10 janvier 2008.

Suivant le compte de revenus et charges de la Cour des comptes, les recettes et les dépenses pour 2008 s'établissent au 31 décembre 2008 comme suit :

Recettes	Dotation budgétaire	3.649.693,00 euros
	Recettes diverses	3.371,49 euros
	Intérêts créditeurs	46.003,76 euros
	Total (1)	<u>3.699.068,25 euros</u>
Dépenses	Frais de personnel	3.202.538,76 euros
	Frais de fonctionnement	183.120,59 euros
	Dépenses en capital	38.658,98 euros
	Total (2)	<u>3.424.318,33 euros</u>
	Excédent (1) – (2)	274.749,92 euros













**Cour des comptes**  
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey  
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg  
Fax : (+352) 472186

[cour-des-comptes@cc.etat.lu](mailto:cour-des-comptes@cc.etat.lu)